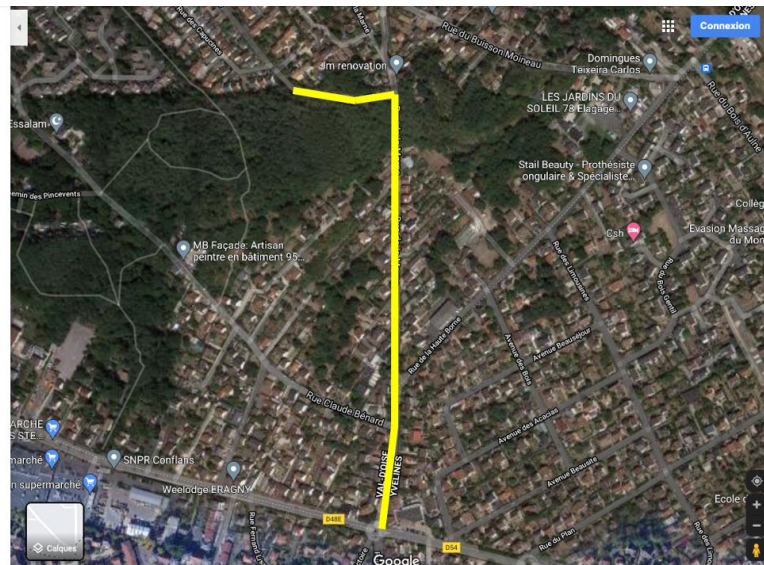


Commune : Eragny/Conflans Ste Honorine – Rue de la Marne, Rue de Flore
Affaire : RE1-2003741

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous réaliserons prochainement pour le compte de GRDF des travaux de redimensionnement du réseau de distribution et des branchements de gaz dans votre quartier.

L'emprise des travaux projetés figure sur le plan ci-dessous :



Les rues concernées sont les suivantes :

- rue de la Marne
- rue de Flore

Lors des travaux votre branchement de gaz sera basculé sur le réseau neuf que nous installerons. Ces travaux auront pour conséquence la coupure de la fourniture en gaz pour une durée d'une journée.

Le gaz sera remis en service sous réserve de votre présence sur place. En cas d'absence de votre part lors de la bascule de votre branchement, il faudra alors contacter l'astreinte GRDF pour procéder à la remise en service du gaz. Vous serez prévenus de l'imminence de la coupure de gaz au minimum 48 heures à l'avance par un document déposé dans votre boîte aux lettres et sur lequel figurera le numéro d'astreinte de GRDF. Le jour de votre coupure un technicien sera chargé de vous remettre le gaz, une signature vous sera également demandée pour attester que cette intervention a été réalisée en votre présence

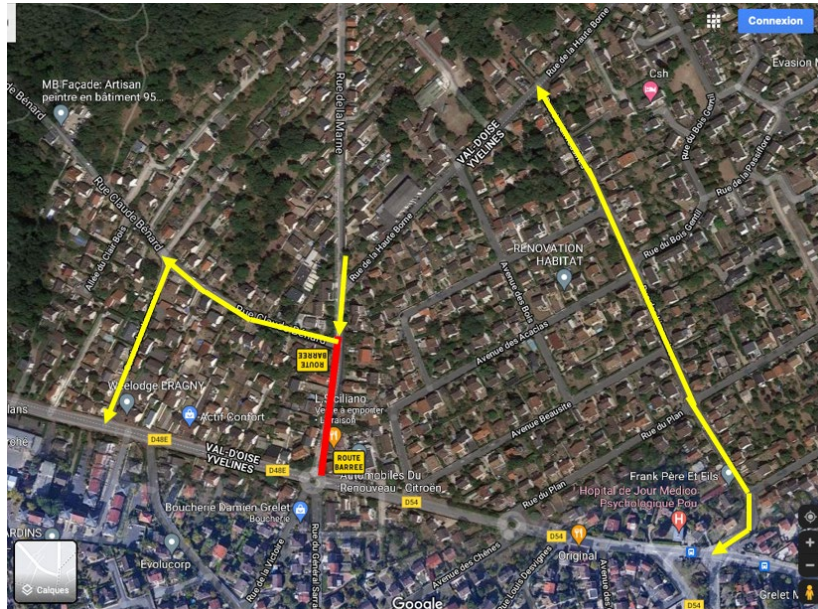
Vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

-
- Conducteur de Travaux BIR : Mr Trapataud Alexandre 01 34 38 35 90
- Chargée d'affaire GRDF : Mme Fernandes Sabrina 01 30 17 39 51

Du 05/07 au 13/07, travaux de terrassement du tronçon de la rue de la Marne entre le rue Claude Bénéard et la rue de l'Ambassadeur :

Le tronçon sera barré sauf aux riverains et aux véhicules de secours du 07h30 à 16h30. Le stationnement de tous véhicules y sera interdit.

Les déviations se feront par la rue des Limousines, dans les deux sens de circulation, et par la rue Claude Benard et la sente des Laveuses, dans un seul sens de circulation.



Du 15/07 au 30/07, travaux de terrassement du tronçon de la rue de la Marne entre la rue Claude Bénéard et la rue de Flore :

Le tronçon sera barré sauf aux riverains et aux véhicules de secours du 07h30 à 16h30. Le stationnement de tous véhicules y sera interdit.

Les déviations se feront par la rue des Limousines, la rue de la Haute Borne et la rue du Buisson Moineau, dans les deux sens de circulation, et par la rue Claude Bénéard et la sente des Laveuses dans un seul sens de circulation.

